

envers la Grande-Bretagne, en tant que partie de l'empire britannique. Une école a récemment surgi en Angleterre, qui compte un assez grand nombre de disciples en ce pays, dont le but est d'entraîner les jeunes nations de l'empire, le Canada notamment, dans le gouffre du militarisme où l'Angleterre, qui est au nombre des grandes puissances européennes, se trouve précipitée. Les membres de la droite ont toujours repoussé cette idée. Nous n'avons jamais cessé d'affirmer que les conditions de l'Angleterre diffèrent si profondément de celles qui prévalent au Canada, que l'on ne saurait même, à l'heure actuelle, songer à pareille éventualité. Je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais je compte bien que ce jour-là ne luira jamais. A l'heure actuelle, on ne doit pas compter que le Canada, jeune nation au sein de laquelle tout est à édifier, se laissera entraîner dans l'abîme du militarisme ruineux.

Quant à nos honorables amis de la gauche, ils n'ont jamais nettement prononcé sur cette question; l'idée a toujours eu l'air de les séduire, et, dans la mesure qu'ils ont pu, ils s'y sont montrés favorables. Cette question fut formellement posée à notre Gouvernement à la conférence de 1902, alors qu'on nous demanda en termes précis de pourvoir à l'équipement et au maintien d'un corps de troupe pour le service impérial, et de participer à la défense navale au moyen d'une contribution annuelle. Je m'abstiendrai d'extraire de longues citations des livres que l'on a publiés à ce sujet, aimant mieux me reporter au résumé que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a fait l'an dernier des délibérations de la conférence de 1902, travail dont je le complimentai dans le temps. Je m'y reporterai donc parce qu'il donne une très juste idée de ce qui s'est passé à la conférence. Je rappellerai, m'en rapportant aux paroles mêmes de mon honorable ami de Toronto-nord, la proposition que nous fit le ministre de la Guerre et que je signale à l'attention des membres de la gauche. Parlant de la conférence de 1902, mon honorable ami disait donc :

Le secrétaire d'Etat pour la guerre et M. Weldon ont conseillé une réserve impériale, c'est-à-dire un corps spécial de troupes, réservé pour le service impérial, et qui serait tenu en disponibilité dans chaque colonie, pour le jour où on en aurait besoin. La colonie du Cap et le Natal se rangèrent à cet avis; le Canada et l'Australie ont préféré retenir l'enseignement et l'entraînement de toute la troupe, laissant aux colonies de décider en quoi consistera l'aide à donner en cas de nécessité. Le Canada et l'Australie donnaient comme raison que ce système éviterait toute jalousie que pourrait provoquer l'existence de deux sortes de milices, l'une destinée à un service spécial et constituant une réserve et l'autre, la milice générale du Canada, qui ne viendrait qu'au second rang.

Je ne suis pas prêt à dire que le Canada et l'Australie n'avaient pas raison, sur ce point. Pour le moment, je me borne à faire un exposé de la question, sans commentaires.

Au dire de l'honorable député de Toronto-nord, la proposition qu'on nous faisait là tendait principalement à nous amener à équiper un corps spécial de troupes et à le mettre sous les ordres du ministre de la Guerre, pour les fins de l'empire. Voici en quels termes s'exprimait l'honorable député au sujet de la proposition qui nous fut soumise relativement à la défense navale :

Le premier lord de l'amirauté qui était alors, je crois, le très hon. comte de Selborne, donna lecture d'une étude qui fut offerte à la conférence. Le plan général de ce travail est que, dans la préparation de la défense, la meilleure défense est celle qui est en état de prendre l'offensive quand des circonstances critiques se présentent et celle qui ne réclame pas seulement une contribution en argent mais en hommes; il aurait voulu voir chaque colonie représentée dans la flotte avec des navires et des marins de cette colonie. Il pensait qu'en temps de paix la subvention serait chose facile, mais dans tout le cours de son étude il soutint sans broncher la nécessité d'une seule direction absolue dans le cas de guerre ou dans un cas de danger.

A ce propos il y eut quelques discussions mais elles ne furent pas très importantes et on décida que chaque colonie aurait sa conférence particulière et qu'ensuite un rapport serait fait à la conférence sur ce qui avait été décidé.

Il ajoute que le Canada n'agréait ni l'une ni l'autre de ces deux propositions, et je dois répéter que nous ne les avons pas acceptées et que nous avons fait connaître ce qui, à notre avis, devait être notre ligne de conduite. Il en a souvent été question, mais il est permis de revenir sur ce sujet. Il est bon que je déclare ce que nous avons fait dans cette circonstance, quelle ligne de conduite nous avons approuvée, nous avons dévoilée, ligne de conduite qui, depuis lors et pendant les huit dernières années, a été soumise à la population canadienne. Nous avons déclaré que :

Les ministres canadiens regrettent de n'avoir pu se rendre aux conseils de lord Selborne au sujet de la marine et de M. St. John Broderick au sujet de l'armée. Les ministres désirent faire observer que leurs objections se sont élevées, non pas tant au sujet des dépenses qui en découlent, que de la croyance que l'acceptation de ces propositions comporterait un important abandon des principes du gouvernement colonial. Le Canada apprécie hautement la mesure d'indépendance locale qui lui a été accordée de temps à autre par les autorités impériales et qui a produit des résultats remarquables au double point de vue du progrès matériel du pays et du raffermissement des liens qui le rattachent à la mère patrie. . . .

Actuellement les dépenses du Canada pour le service de la défense sont limitées au côté